

Engagements Accessibilité – AFC Île-de-France

AFC Île-de-France s'engage pour l'inclusion et la formation de tous

Consciente de l'importance de rendre la formation accessible à chacun, **AFC Île-de-France** s'engage à accueillir et accompagner les personnes en situation de handicap dans les meilleures conditions possibles. Notre objectif est de garantir à chaque stagiaire une **égalité d'accès à la formation**, en tenant compte de ses besoins spécifiques tout au long du parcours pédagogique.

Une approche fondée sur l'adaptation et l'écoute

La majorité de nos formations est accessible aux apprenants en situation de handicap. Nous nous engageons à :

- Adapter nos modalités pédagogiques lorsque cela est nécessaire ;
- Aménager les conditions d'accueil, de suivi et d'évaluation ;
- Collaborer avec un réseau de partenaires spécialisés (AGEFIPH, FIPHFP, Cap Emploi, etc.) afin de mettre en place des solutions concrètes et efficaces.

Nos engagements concrets

1. Une réponse adaptée à chaque situation

Chaque demande est analysée individuellement pour identifier les besoins spécifiques de la personne et les moyens d'adaptation envisageables. L'objectif est de garantir la réussite du parcours de formation, quelles que soient les contraintes liées au handicap.

2. La mise en place de mesures de compensation

Les mesures de compensation permettent de réduire ou d'éliminer les obstacles pouvant limiter l'apprentissage ou la montée en compétences. Elles peuvent concerner :

- L'adaptation des supports pédagogiques,
- Le rythme et la durée de la formation,
- L'accessibilité physique ou numérique des locaux et outils,
- L'accompagnement individualisé par le formateur ou le référent handicap.

Notre démarche d'accompagnement

Étape 1 : Réception de la demande et analyse personnalisée

- Identification du type de handicap
- Compréhension de la situation et des besoins spécifiques
- Analyse des éventuelles contraintes en milieu professionnel

Étape 2 : Évaluation des besoins et étude de faisabilité

- Évaluation des besoins pédagogiques ou matériels spécifiques
- Étude de faisabilité des aménagements et partenariats nécessaires

Étape 3 : Mise en place d'un plan d'adaptation individualisé

- Proposition de solutions concrètes (adaptation des supports, matériel spécifique, assistance, tutorat...)
- Évaluation financière et organisationnelle des mesures retenues
- Suivi régulier du déroulement de la formation

Contact Handicap – AFC Île-de-France

Pour toute demande d'information, d'adaptation ou d'accompagnement spécifique, notre **référente handicap** est à votre écoute :

Madame Pascale PUMPALOVIC

Assistante de Direction – Pôle Administratif et Pédagogique

- +33 1 43 90 98 00 / +33 6 98 74 10 24
- contact@afc-idf.fr

(Les formations d'AFC Île-de-France sont accessibles aux personnes en situation de handicap, sous réserve d'aptitude médicale et de faisabilité technique des aménagements nécessaires.)